



# AVIS

Date : 22 septembre 2023

Objet : Pralidoxime injectable

---

La compagnie pharmaceutique Baxter Corporation a actuellement des quantités disponibles limitées de Pralidoxime et a temporairement mis ce produit sous allocation. Il est donc possible de commander une quantité maximale de 6 g par centre hospitalier.

Le programme d'accès spécial de Santé Canada est au courant de la situation. Cette situation est temporaire et Baxter estime qu'en janvier 2024, les stocks seront suffisants pour pouvoir autoriser des commandes de quantités supérieures.

Le Centre antipoison du Québec recommande aux centres hospitaliers dont l'inventaire de pralidoxime est actuellement expiré de commander une quantité de 6 g et de conserver leur stock expiré afin d'être en mesure d'avoir la quantité minimale requise pour traiter un patient de 70 kg pendant 24 heures, ce qui correspond à une quantité de 12 g.

Il est fortement conseillé de contacter le Centre antipoison du Québec lors de l'utilisation de cet antidote.

Pour de plus amples informations, contactez le Centre antipoison du Québec à l'adresse suivante :

[antidotes.toxicologie.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:antidotes.toxicologie.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

En toute collaboration,

L'équipe du Centre antipoison du Québec